

RPQS

Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité
du **S**ervice public de
l'assainissement collectif

2022



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SOMMAIRE

1.	CARACTÉRISATION DU SERVICE	4
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)	5
1.4.	NOMBRE D'ABONNÉS	5
1.5.	VOLUMES FACTURES	7
1.6.	DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS	9
1.7.	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)	9
1.8.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT	9
1.9.	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES	10
1.10	QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)	29
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	29
1.10.2	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration	30
2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	31
2.1	MODALITÉS DE TARIFICATION	31
1.10.	33	
1.11.	33	
2.2	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)	33
2.3	RECETTES	36
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
3.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)	37
3.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)	37
3.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	39
3.4	CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)	40
3.5	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)	41
3.6	TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÈGLEMENTATION (P206.3)	42
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	43
4.1.	MONTANTS FINANCIERS	43
4.2.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	43
4.3.	AMORTISSEMENTS	44
4.4.	PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX	44
4.5.	PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	44
5.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	45
5.1	ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)	45
5.2.	OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	45
6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	46

1. CARACTÉRISATION DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau /

- communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Clermontais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Canet
- Existence d'une CCSPL: Oui Non
- Existence d'un zonage : Oui, date d'approbation* : En cours d'élaboration
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 07/11/2017 Non

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 15807 habitants au 31/12/2022 (15520 au 31/12/2021).

1.4. NOMBRE D'ABONNÉS



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8303 abonnés au 31/12/2022 (8028 au 31/12/2021).

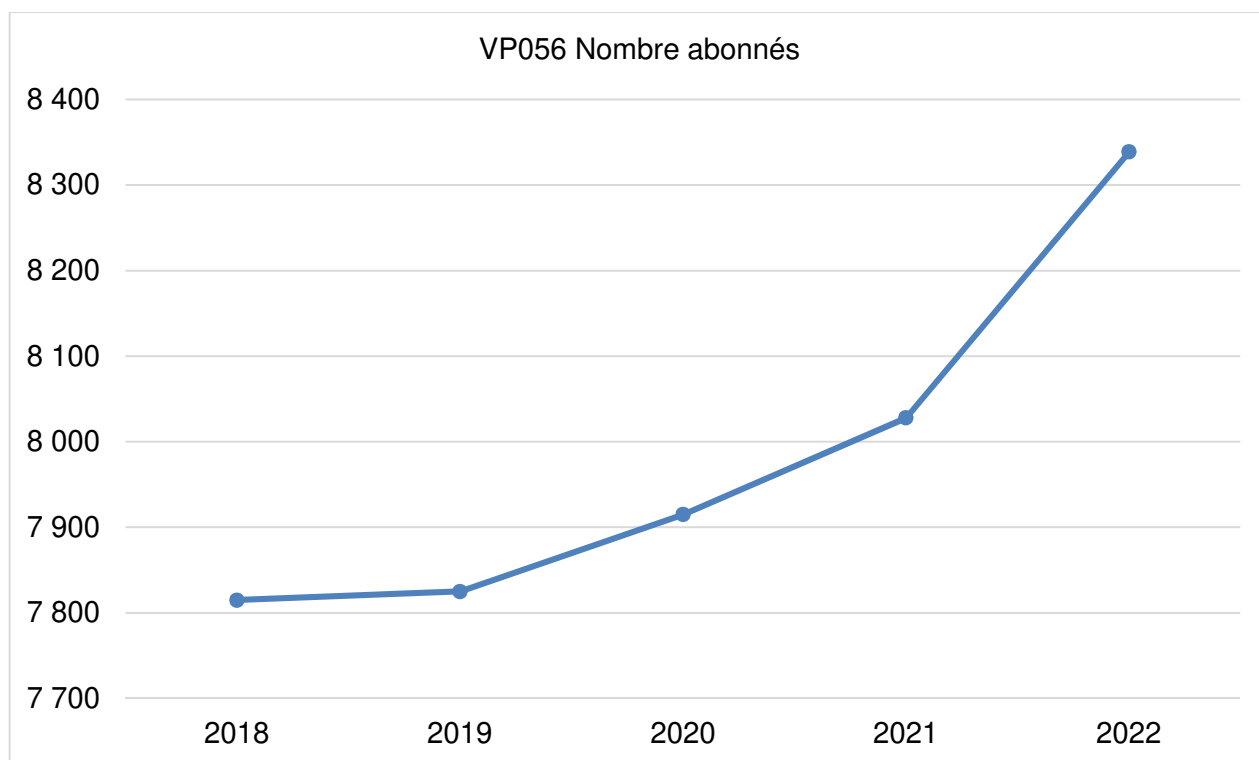
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
TOTAL REGIE	8 028	8 339	3,87%
Aspiran	841	867	3,09%
Brignac	381	394	3,41%
Cabrières	305	310	1,64%
Canet	1 540	1 655	7,47%
Ceyras	561	575	2,50%
Fontes	583	594	1,89%
Lacoste	89	91	2,25%
Liausson	111	113	1,80%
Lieurán	158	159	0,63%
Merifons	19	18	-5,26%
Moureze	107	112	4,67%
Octon	321	326	1,56%
Paulhan	2 030	2 081	2,51%
Saint Felix	559	575	2,86%
Salasc	206	217	5,34%
Usclas	210	246	17,14%
Valmascle	7	6	-14,29%

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 64,56 abonnés/km au 31/12/2022. (63,13 abonnés/km au 31/12/2022).

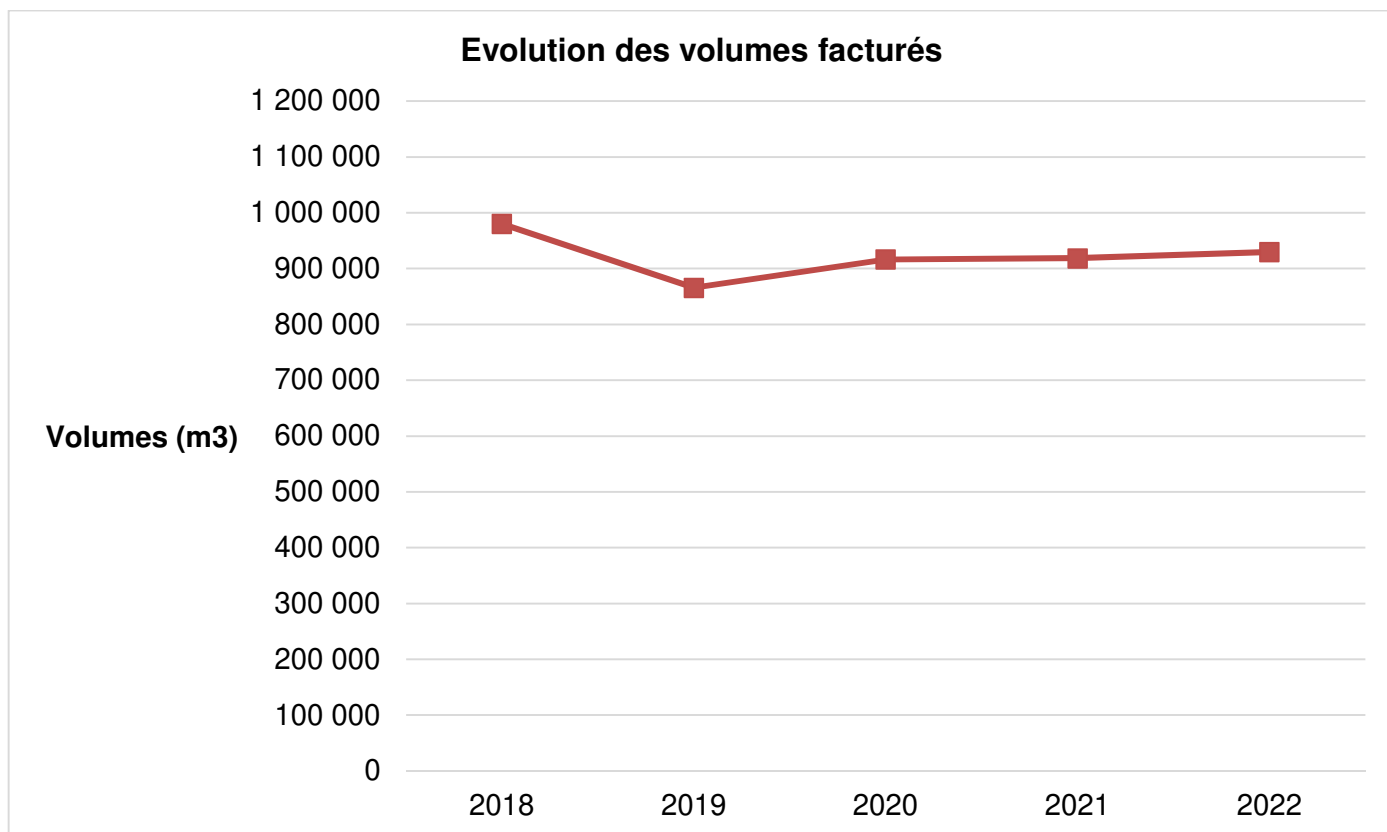
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,90 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,93 habitants/abonné au 31/12/2021).



1.5. VOLUMES FACTURES



Commune	Volumes facturés (m3)		
	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)	Variation en %
TOTAL REGIE	918 699	936 463	1,93%
Aspiran	77 261	80 818	4,60%
Brignac	39 525	42 260	6,92%
Cabrières	34 869	34 562	-0,88%
Canet	167 913	182 669	8,79%
Ceyras	56 077	67 255	19,93%
Fontes	56 077	58 953	5,13%
Lacoste	15 898	11 918	-25,03%
Liausson	10 921	12 012	9,99%
Lieuran	16 358	16 522	1,00%
Merifons	4 383	3 818	-12,89%
Moureze	12 942	13 994	8,13%
Octon	35 294	30 289	-14,18%
Paulhan	241 754	230 418	-4,69%
Saint Felix	106 335	103 373	-2,79%
Salasc	21 284	25 801	21,22%
Usclas	18 225	11 628	-36,20%
Valmascle	3 583	3 576	-0,20%



1.6. DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS



Absence de volumes exportés et importés

1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2022 (2 au 31/12/2021).

1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET / OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,68 km de réseau unitaire hors branchements,
- 128,49 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 129,16 km (127,16 km au 31/12/2021).

1 ouvrage(s) permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	STEP Canet	/

1.9. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES



Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux

STEU N°1 : STEU d'ASPIRAN PADENELLES
Code Sandre de la station : 060934013002

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré								
Date de mise en service		2001								
Commune d'implantation		Aspiran								
Lieu-dit		Padenelles								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1800								
Nombre d'abonnés raccordés		818								
Nombre d'habitants raccordés		1530								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		277								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du		08/11/2001						
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		...						
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau la Garelle puis Hérault (FDR161A)						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)				
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		94				
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		86				
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		74				
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
21/03/2022	OUI	3	87,35	30	44,56	29	12,73			
01/08/2022	OUI	6	98	50	93	41	85			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique. ⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°2 : STEU de BRIGNAC Code Sandre de la station : 060934041002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux + désinfection UV									
Date de mise en service		20/07/2007									
Commune d'implantation		Brignac									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1300									
Nombre d'abonnés raccordés		379									
Nombre d'habitants raccordés		850									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		260									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 02/10/2006 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Lergue							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		/		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
E. Coli		1000				/					
Enterocoques		1000				/					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		E. Coli		Enterocoques	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	/	Conc mg/l	/
13/06/2022	NON	3	99	32	97	4	99	1800	/	185	/
10/10/2022	NON	3	99	40	96	4	99	1992	/	184	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°3 : STEU de CABRIERES
Code Sandre de la station : 060934045001

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		Décanteur /Digesteur – Filtres plantés de roseaux et lit bactérien								
Date de mise en service		1993								
Commune d'implantation		Cabrières								
Lieu-dit										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600								
Nombre d'abonnés raccordés		306								
Nombre d'habitants raccordés		445								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du								
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du		07 01 1991						
		...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		La Boyne						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60						
DCO	/	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60						
MES	/	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50						
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
11/04/2022	OUI	84	74	215	72	87	75			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°4 : STEU de CANET
Code Sandre de la station : 060934051002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	File eau : Boues activées pour filière eau (filtres plantées pour filière boues) File boues : Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/09/2017
Commune d'implantation	Canet (34051)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	5600
Nombre d'abonnés raccordés	1511
Nombre d'habitants raccordés	3490
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	998 (par temps sec) 1214 (par temps pluie)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		26/08/2013
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	l'Hérault	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15 (moy/an)	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
PT	2 (moy/an)	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
E. Coli	100	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	/
Entérocoques	100	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	/

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		E Coli	Entéroc.
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc (n/100m l)	Conc (n/100m l)
07/01/2022	Oui	3	98,01	30	93,74	4	98,16	3	94,70	0,43	93,01	<56	<56
03/02/2022	Oui	3	98,47	39	92,58	3	98,79	2,6	95,54	0,42	94,18	<56	<56
11/03/2022	Non	3	98,13	30	94,05	3	98,67	2,50	95,31	0,42	93,84	2312	<56
18/04/2022	Oui	3	98,49	30	93,92	2	99,08	1,90	96,69	1,51	77,03	<56	<56
07/05/2022	Oui	3	98,42	81	86,30	2	99,30	1,21	97,89	0,19	96,96	<56	<56
06/06/2022	Oui	3	98,67	30	95,17	2	99,29	2,40	95,97	0,28	96,17	<56	<56
15/08/2022	Oui	6	97,75	40	92,41	3	98,84	3,40	94,75	0,51	92,95	<56	<56
11/09/2022	Oui	4	98,05	34	93,61	3	98,66	2,40	96,31	0,17	97,32	<56	<56
09/10/2022	Oui	11	95,44	129	81,49	4	98,66	2,90	95,77	0,38	94,27	<56	<56
23/10/2022	Oui	3	98,62	30	95,12	2	99,04	2,10	96,88	0,38	94,53	<56	<56
01/11/2022	Oui	3	98,79	30	94,27	2	99,12	7	87,90	0,31	95,09	<56	<56
07/12/2022	Oui	4	98,14	30	93,92	5	97,56	13,90	77,49	0,27	96,10	<56	<56

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°5 : STEU de CEYRAS
Code Sandre de la station : 060934076002

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lit de séchage + déshydratation mobile								
Date de mise en service		22/11/2007								
Commune d'implantation		Ceyras								
Lieu-dit		Route de Saint André de Sangonis								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1500								
Nombre d'abonnés raccordés		555								
Nombre d'habitants raccordés		1170								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		280								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/04/2006 ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de l'Arnoux						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES		/			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50		
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
02/03/2022	OUI	3	99	47	95	13	95			
25/07/2022	OUI	3	99	30	97	6	99			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°6 : STEU DE FONTES
Code Sandre de la station : 060934103001

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		File eau : Boues activées en aération prolongée File boues : Lits de séchage + géotubes								
Date de mise en service		01/06/1984								
Commune d'implantation		Fontès								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1200								
Nombre d'abonnés raccordés		565								
Nombre d'habitants raccordés		930								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		180								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/05/1984 ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		La Boyne						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)		
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES		/		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
09/03/2022	OUI	7	98	51	93	10	97			
17/08/2020	OUI	5	98	48	94	26	92			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°7 : STEU DE LACOSTE VILLAGE
Code Sandre de la station : 060934124001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage							
Date de mise en service				01/01/1989							
Commune d'implantation				Lacoste							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150							
Nombre d'abonnés raccordés				/							
Nombre d'habitants raccordés				/							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				23							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/05/1988 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé puis Lergue							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES		150				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
/	OUI	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°8 : STEU DE LACOSTE – MAS AUDRAN Code Sandre de la station : 060934124002

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux					
Date de mise en service		01/12/2013					
Commune d'implantation		Lacoste					
Lieu-dit		Mas Audran					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		70					
Nombre d'abonnés raccordés		/					
Nombre d'habitants raccordés		/					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		11					
Prescriptions de rejet							
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface			
		Nom du milieu récepteur		Salagou			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES	/	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50			
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/07/2018	OUI	24	91.25	138	79.67	39	85.8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°9 : STEU DE LIAUSSON VILLAGE Code Sandre de la station : 060934137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Liausson									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		350									
Nombre d'abonnés raccordés		/									
Nombre d'habitants raccordés		/									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		53									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		/					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		/					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
26/04/2022	OUI (absence de rejet)	0	100	0	100	0	100				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°10 : STEU DE LIAUSSON GRANGE MONTAGNE Code Sandre de la station : 060934137002

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Infiltration										
Date de mise en service		01/01/1998										
Commune d'implantation		Liausson										
Lieu-dit		/										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		45										
Nombre d'abonnés raccordés		/										
Nombre d'habitants raccordés		/										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur / Nom du milieu récepteur /										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)				
DBO ₅		/			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			/				
DCO		/			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			/				
MES		/			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			/				
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES						
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %					
/	OUI (absence de rejet)	/	/	/	/	/	/					

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°11 : STEU DE LIEURAN-CABRIERES Code Sandre de la station : 060934138001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lits plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/09/2009									
Commune d'implantation		Lieuran-Cabrières									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		255									
Nombre d'abonnés raccordés		159									
Nombre d'habitants raccordés		260									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		51									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 02/03/2007 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Merdols							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60			
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60			
MES		125			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
/	NON (Bilan Non réalisé)	/	/	/	/	/	/				
02/11/2022	OUI	3	99	32	98	20	96				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°12 : STEU DE MERIFONS MAS CANET Code Sandre de la station : 060934156001

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		Lits plantés de roseaux								
Date de mise en service		01/07/2016								
Commune d'implantation		Mérifons								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		40								
Nombre d'abonnés raccordés		16								
Nombre d'habitants raccordés		20								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		8								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		Le Salagou						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
/	OUI	/	/	/	/	/	/			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°13 : STEU DE MOUREZE
Code Sandre de la station : 060934175001

Caractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel								
Date de mise en service		01/01/1994								
Commune d'implantation		Mourèze								
Lieu-dit		/								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250								
Nombre d'abonnés raccordés		109								
Nombre d'habitants raccordés		185								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur		La Dourbie						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES		150			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50		
Charges rejetées par l'ouvrage										
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO ₅		DCO		MES				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
14/09/2021	OUI	9	98	113	88	170	64			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°14 : STEU DE OCTON
Code Sandre de la station : 0609341001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + lit plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/01/1989									
Commune d'implantation		Mourèze									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1370									
Nombre d'abonnés raccordés		312									
Nombre d'habitants raccordés		470									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/11/2001 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Salagou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
26/01/2022	OUI	22	93	111	85	37	89				
28/06/2022	OUI (Pas de rejet estival)	NC	/	/	/	/	/				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°15 : STEU de PAULHAN Code Sandre de la station : 060934194001

Caractéristiques générales									
Filière de traitement (cf. annexe)		File eau : Boues activées pour filière eau File boues : déshydratation par centrifugeuse							
Date de mise en service		08/11/1991							
Commune d'implantation		Paulhan							
Lieu-dit		/							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3667							
Nombre d'abonnés raccordés		2021							
Nombre d'habitants raccordés		3900							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		610							
Prescriptions de rejet									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 08/11/1991							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur		l'Hérault					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70					
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75					
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90					
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	
14/01/2022	Oui	8	99,05	115	90,99	33	95,27	8,75	
22/02/2022	Oui	6	98,79	55	95,18	8	98,28	6,50	
18/03/2022	Oui	7	97,85	42	92,74	26	89,88	3,86	
23/04/2022	Oui	6	98,44	45	95,67	7	98,61	9,87	
16/05/2022	Oui	17	97,07	116	91,28	58	90,46	14,90	
26/06/2022	Oui	5	98,19	50	92,19	10	96,49	6,39	
10/07/2022	Oui	5	98,44	50	91,31	8	97,89	4,94	
23/10/2022	Oui	3	99,11	47	94,80	9	98,06	6,35	
16/11/2022	Oui	6	98,29	34	94,88	10	97,22	6,13	
24/11/2022	Oui	4	98,90	33	96,31	8	97,55	4,18	
07/12/2022	Oui	8	96,94	55	90,52	9	96,21	7,71	
13/12/2022	Oui	8	98,05	53	93,52	22	94,51	8,62	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°16 : STEU DE SAINT FELIX DE LODEZ Code Sandre de la station : 060934254002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage aéré + étage de filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		27/07/2010									
Commune d'implantation		Saint Felix de Lodez									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2000									
Nombre d'abonnés raccordés		542									
Nombre d'habitants raccordés		1160									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		357									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 14/01/2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé de Figarèdes							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		84			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94			
NTK		13		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		87			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/01/2022	Non	8	97,13	86	85,97	28	90,44	53,10	16,78	1,84	73,77
21/02/2022	Non	21	86,19	76	78,05	11	93,53	26,40	35,65	1,81	54,64
18/03/2022	Non	12	91,85	63	76,52	19	87,09	20,70	38,84	1,75	57,88
23/04/2022	Oui	8	93,82	59	82,41	8	95,06	10,40	70,20	1,61	62,67
15/05/2022	Oui	4	96,35	36	85,36	8	88,05	3,63	89,74	1,87	50,45
26/06/2022	Non	8	97,77	41	95,22	4	99,02	2,53	96,86	2,39	66,75
23/08/2023	Oui	5	98,38	39	94,94	11	97,62	2,74	97,24	1,72	83,64
18/09/2023	Oui	17	93,38	96	86,83	35	89,60	4,87	93,91	1,11	84,87
26/09/2023	Oui	13	95,79	69	89,39	29	90,94	10,6	86,24	1,53	80,31
23/10/2022	Non	3	98,73	30	95,50	2	99,32	23,30	68,31	0,82	88,64
16/11/2022	Non	3	98,36	30	91,63	2	98,86	19,40	57,53	0,67	86,13
12/12/2022	Non	7	96,66	45	90,52	10	96,30	18,20	66,80	2,59	54,36

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°17 : STEU DE SALASC Code Sandre de la station : 060934292001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/01/1994									
Commune d'implantation		Salasc									
Lieu-dit		/									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		330									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		255									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		66									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/10/1992 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Ruisseau de la Frille puis Le Salagou									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
01/06/2022	OUI (Pas d'écoulement en sortie)	/	/	/	/	/	/				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°18 : STEU DE USCLAS D HERAULT
Code Sandre de la station : 060934315001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1993							
Commune d'implantation				Usclas d'Hérault							
Lieu-dit				/							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				201							
Nombre d'abonnés raccordés				220							
Nombre d'habitants raccordés				410							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				40							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Hérault					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES			150			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
30/05/2022	OUI (pas de rejet)	/	/	/	/	/	/				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

STEU N°19 : STEU DE VALMASCLE
Code Sandre de la station : 060934323001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés							
Date de mise en service				01/12/2013							
Commune d'implantation				Valmascle							
Lieu-dit				/							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				18							
Nombre d'abonnés raccordés				4							
Nombre d'habitants raccordés				10							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				/							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Boyne (FRDR165)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10 QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 01 janvier et le 31 décembre		
STEU	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
TOTAL REGIE	238,59	229,71
STEU ASPIRAN	0,00	62,26
STEU CANET	40,69	45,54
STEU CEYRAS	8,39	9,04
STEU FONTES	2,63	6,36
STEU LIAUSSON	0,00	33,54
STEU PAULHAN	21,16	72,96
STEU ST FELIX	165,72	0,00

1.10.2 Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 01 janvier et le 31 décembre		
STEU	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
TOTAL REGIE	50,61	33,69
STEU CABRIERES	0,00	0,00
STEU CEYRAS	18,65	10,30
STEU FONTES	2,63	6,36
STEU PAULHAN	29,33	17,03

2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	3000 €	3000 €
Participation aux frais de branchement	Prix réel (sur devis) majoré de 10%	1400 € HT

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Part de la collectivité							
Tarifs		Au 01/01/2022			Au 01/01/2023		
		Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
Part fixe (€HT/an)	<i>Abonnement</i>	20,00 €	33,82 €	40,00 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	<i>Prix au m3 de 0 à 40m3</i>	0,602 €	1,013 €	1,160 €	1,080 €	1,080 €	1,080 €
	<i>Prix au m3 de 40 à 120 m3</i>	0,602 €	1,013 €	1,160 €	1,350 €	1,350 €	1,350 €
	<i>Prix au m3 au-delà de 120 m3</i>	0,602 €	1,013 €	1,160 €	2,110 €	2,110 €	2,110 €
Taxes et redevances							
Taxes	<i>Taux de TVA</i>	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Redevances	<i>Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)</i>	0,160 €	0,160 €	0,160 €	0,160 €	0,160 €	0,160 €

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/04/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 18/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 11/04/2023 – Approbation de la participation des abonnés au financement des nouveaux branchements neufs.

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1.10.

1.11.

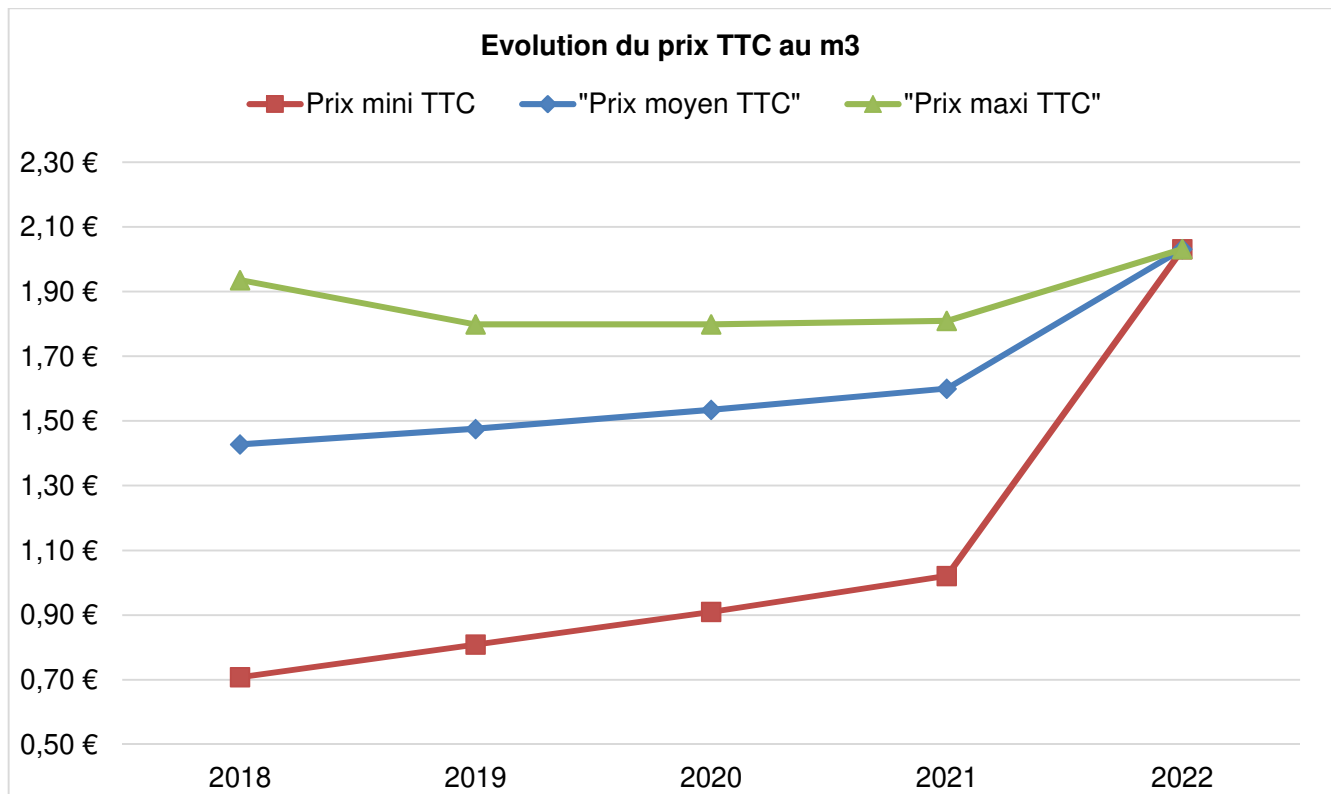
2.2 FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €			Au 01/01/2023 en €			Variation en %		
	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi	Mini	Moyen	Maxi
Part de la collectivité									
Part fixe annuelle	20,00 €	33,82 €	40,00 €	51,30 €	51,30 €	51,30 €	156,50%	51,67%	28,25%
Part proportionnelle	72,24 €	121,61 €	139,20 €	151,20 €	151,20 €	151,20 €	109,30%	24,33%	8,62%
Montant HT de la facture de 120m ³ revenant à la collectivité	92,24 €	155,43 €	178,24 €	202,50 €	202,50 €	202,50 €	119,54%	30,28%	13,61%
Taxes et redevances									
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00%	0,00%	0,00%
TVA	11,14 €	17,46 €	19,74 €	22,17 €	22,17 €	22,17 €	98,94%	26,95%	12,29%
Montant des taxes et redevances pour 120m ³	30,34 €	36,66 €	38,94 €	41,37 €	41,37 €	41,37 €	36,34%	12,84%	6,23%
Total	109,25 €	184,18 €	215,86 €	122,58 €	192,10 €	217,18 €	12,20%	4,30%	0,61%
Prix TTC au m³	0,91 €	1,53 €	1,80 €	1,02 €	1,60 €	1,81 €	12,20%	4,30%	0,61%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix TTC en €/m3		
	au 01/01/2022	au 01/01/2023	Variation en %
REGIE (Moyenne)	1,60 €	2,03 €	26,95%
Aspiran	1,81 €	2,03 €	12,29%
Brignac	1,77 €	2,03 €	14,63%
Cabrières	1,75 €	2,03 €	15,95%
Canet	1,74 €	2,03 €	16,76%
Ceyras	1,81 €	2,03 €	12,29%
Fontes	1,65 €	2,03 €	22,89%
Lacoste	1,81 €	2,03 €	12,29%
Liausson	1,02 €	2,03 €	98,94%
Lieuran	1,75 €	2,03 €	15,95%
Merifons	1,61 €	2,03 €	25,94%
Moureze	1,64 €	2,03 €	24,16%
Octon	1,61 €	2,03 €	26,54%
Paulhan	1,71 €	2,03 €	19,01%
Saint Felix	1,67 €	2,03 €	21,52%
Salasc	1,10 €	2,03 €	84,44%
Usclas d'Hérault	1,46 €	2,03 €	39,54%
Valmascle	1,30 €	2,03 €	56,88%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Harmonisation des prix de l'eau avec l'instauration d'un tarif unique sur l'ensemble des communes de la régie d'eau et d'assainissement prenant en compte les investissements prévus au PPI 2022-2030.

2.3 RECETTES



Recettes de la collectivité :

REGIE			
Type de recettes	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance d'assainissement collectif	886 361,03 €	1 518 441,19 €	71,31%
Redevance modernisation des réseaux	79 176,20 €	139 010,14 €	75,57%
Recette de raccordement (PFAC)	250 300,30 €	190 200,00 €	-24,01%
Prime de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration)	39 837,87 €	49 855,15 €	25,15%
Travaux	104 878,45 €	65 213,61 €	-37,82%
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	/
Total des recettes	1 360 553,85 €	1 962 720,09 €	44,26%

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,5 % des abonnés potentiels (98,19% pour 2021).

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	OUI	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		OUI	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	NON	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2022 (75 pour 2021).

3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

REGIE			
STEU	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100%	Conformité exercice 2022 0 ou 100%
REGIE	829	100,00%	100,00%
Aspiran	41	100,00%	100,00%
Brignac	48	100,00%	100,00%
Cabrières	18	100,00%	100,00%
Canet	153	100,00%	100,00%
Ceyras	38	100,00%	100,00%
Fontès	39	100,00%	100,00%
Lacoste Village	6	100,00%	100,00%
Lacoste Mas Audran	9	100,00%	100,00%
Liausson Village	25	100,00%	100,00%
Liausson Grange Montagne	3	100,00%	100,00%
Lieuran-Cabrières	5	100,00%	100,00%
Mérifons	2	100,00%	100,00%
Mourèze	9	100,00%	100,00%
Octon	23	100,00%	100,00%
Paulhan	255	100,00%	100,00%
Saint Felix de Lodez	49	100,00%	100,00%
Salasc	12	100,00%	100,00%
Usclas d'Hérault	16	100,00%	100,00%
Valmascle	1	100,00%	100,00%

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4 CONFORMITÉ DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

REGIE			
STEU	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100%	Conformité exercice 2022 0 ou 100%
REGIE	829	100,00%	100,00%
Aspiran	41	100,00%	100,00%
Brignac	48	100,00%	100,00%
Cabrières	18	100,00%	100,00%
Canet	153	100,00%	100,00%
Ceyras	38	100,00%	100,00%
Fontès	39	100,00%	100,00%
Lacoste Village	6	100,00%	100,00%
Lacoste Mas Audran	9	100,00%	100,00%
Liausson Village	25	100,00%	100,00%
Liausson Grange Montagne	3	100,00%	100,00%
Lieuran-Cabrières	5	100,00%	100,00%
Mérifons	2	100,00%	100,00%
Mourèze	9	100,00%	100,00%
Octon	23	100,00%	100,00%
Paulhan	255	100,00%	100,00%
Saint Felix de Lodez	49	100,00%	100,00%
Salasc	12	100,00%	100,00%
Usclas d'Hérault	16	100,00%	100,00%
Valmascle	1	100,00%	100,00%

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

REGIE			
STEU	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100%	Conformité exercice 2022 0 ou 100%
REGIE	829	100,00%	100,00%
Aspiran	41	100,00%	100,00%
Brignac	48	100,00%	100,00%
Cabrières	18	100,00%	100,00%
Canet	153	100,00%	100,00%
Ceyras	38	100,00%	100,00%
Fontès	39	100,00%	100,00%
Lacoste Village	6	100,00%	100,00%
Lacoste Mas Audran	9	100,00%	100,00%
Liausson Village	25	100,00%	100,00%
Liausson Grange Montagne	3	100,00%	100,00%
Lieuran-Cabrières	5	100,00%	100,00%
Mérifons	2	100,00%	100,00%
Mourèze	9	100,00%	100,00%
Octon	23	100,00%	100,00%
Paulhan	255	100,00%	100,00%
Saint Felix de Lodez	49	100,00%	100,00%
Salasc	12	100,00%	100,00%
Usclas d'Hérault	16	100,00%	100,00%
Valmascle	1	100,00%	100,00%

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.6 TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

REGIE		Boues évacuées en tonne de matières sèches (tMS)				
		STEU CABRIERES	STEU CEYRAS	STEU FONTES	STEU PAULHAN	TOTAL REGIE
Toutes filières	Conforme	0,00	10,30	6,36	17,03	33,69
Filières mis en œuvre	Conformité filière	tMS				
Valorisation agricole	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Compostage	Conforme	0,00	10,30	6,36	17,03	33,69
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Incinération	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evacuation vers une STEU	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre :	Conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Non conforme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% (100% en 2021).

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. MONTANTS FINANCIERS



REGIE			
Type de montants financiers	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 332 377,53 €	2 192 761,27 €	64,58%
Montant des subventions	508 450,08 €	1 259 228,81 €	147,66%

4.2. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

REGIE				
Etat de la dette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %	
Encours de la dette au 31 décembre de l'année (montant restant dû)	3 695 428,77 €	5 145 365,77 €	39,24%	
Montant des subventions	En capital	181 801,24 €	248 002,61 €	36,41%
	En intérêt	96 121,18 €	119 214,29 €	24,02%

4.3. AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 533 333,29 € (430 367 € en 2021).

4.4. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX



Sans objet

4.5. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE



Sans objet

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
-

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Sans objet

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

TOTAL RÉGIE			
Indicateurs descriptifs des services		Exercice 2020	Exercice 2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	15 520	15 807
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	50,61	33,69
D204.0	Prix TTC su service au m3 pour 120 m3 (€/m3)	1,60 €	2,03 €
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,19%	99,50%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100,00%	100,00%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100,00%	100,00%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006	100,00%	100,00%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100,00%	100,00%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (€/m3)	0 €	0 €